

Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

PROALIA TP
ENLEVEMENT CENTRALE RECY

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/10/2025	F01251000575	412750	F01251000575	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART					
PJNCNXC300	BETON NCN Dm10 CEM2 300	0.75	M3	115.00	86.25	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	0.75	UN	1.50	1.13	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	0.75	UN	2.50	1.88	20 %
552	REP	0.75	UN	1.68	1.26	20 %
	SUMUP TAAAXVRAQ9					
	Règlement le 02/10/2025 du montant : 108.61 € par :					
	VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 31/10/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	90.52 €
Total TVA :	18.11 €
Total TTC :	108.63 €
RESTE A PAYER :	0.02 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01251000575	F01251000575	31/10/2025	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
02/10/2025	001122633	412750	PJNCNXC300	BETON NCN Dm10 CEM2 300	0.75	M3
02/10/2025	001122633	412750	552	REP	0.75	UN